



UCL  
Programme  
d'études  
2024 - 2025

# Approfondissement en sciences du vivant et santé pour informaticiens

## Table des matières

Introduction .....
--------------------

## APPSCVS - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

L'approfondissement en sciences du vivant et santé pour informaticien-nes offre un enrichissement et un élargissement des connaissances et compétences dans le domaine des sciences du vivant et de la santé, pour des informaticien-nes qui souhaitent travailler dans ce champ d'application.

Le programme suppose que les cours de base dans ce domaine, proposés dans le cadre du bachelier en sciences informatiques organisé à Charleroi, ou leur équivalent ont déjà été suivis.

Les domaines de l'informatique qui seront abordés dans ce programme sont les suivants :

- traitement de données temporelles ;
- traitement d'images ;
- techniques pour l'analyse et traitement de données génétiques.

L'étude de ces domaines de l'informatique est soutenue par des cours de biochimie, de pathologie humaine, de biologie moléculaire ou encore consacrés à l'évolution biologique.

#### Votre programme



## ***Cours et acquis d'apprentissage du programme***

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## APPSCVS - Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

---

L'approfondissement en sciences du vivant et santé pour informaticiens est accessible uniquement aux étudiants inscrits au bachelier en sciences informatiques à Charleroi.

### CONDITIONS D'ACCÈS

---

L'approfondissement en sciences informatiques est accessible aux étudiants inscrits au bachelier en sciences informatiques (Charleroi).

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

*Les méthodes d'évaluation sont conformes au*

## ORGANISATION PRATIQUE

---

### Inscription à l'approfondissement

Après avoir réussi sa première année du programme de bachelier et s'être inscrit-e à la suite de son cursus (= suite de son programme de bachelier ou majeure), l'étudiant-e s'inscrit en ligne à l'approfondissement qu'il a choisi parmi ceux auquel il a accès.

Ensuite, au début de chaque année académique, l'étudiant-e sera automatiquement ré-inscrit-e au même approfondissement durant tout son cursus de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter à la conseiller-ère aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant-e (c-à-d : la faculté de sa majeure) / de son programme de bac).

### Horaire des cours

L'horaire des cours peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html>

### Inscription aux cours

L'inscription aux activités (aux cours) de l'approfondissement se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

### Organisation des examens

L'inscription aux examens des cours de l'approfondissement se prend en même temps que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

L'horaire des examens peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/horaire-des-examens.html>